

## CONDUCTEUR DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE

(qualification sanctionnée par un examen et reconnue par la commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie)

### CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION EN ALTERNANCE QUALIFICATION : MQ 89-01-54/88 00013H

- Durée :** 12 mois dont :  
75% du temps en entreprise.  
25% du temps en formation à l'AFPI etudoc à Annecy-le-Vieux.
- Niveau :** CAP ou BEP technique ou niveau baccalauréat général
- Rémunération :** de 55 à 65% du SMIC pour les moins de 21 ans, de 70 à 80% du SMIC de 21 à 26 ans, le SMIC pour les plus de 26 ans.

#### A l'issue de la formation, le titulaire de la qualification sera capable de :

- Conduire et assurer la bonne marche de son outil de production, dans le respect de la qualité des produits fabriqués et de la sécurité des personnes et matériels
- Expliquer l'organisation et le fonctionnement de son outil de production,
- Effectuer les réglages
- Vérifier la conformité des produits réalisés en utilisant les appareils de mesure et de contrôle mis à sa disposition
- Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau, et celles de pré-diagnostic faisant suite à un arrêt ou à un dysfonctionnement
- Assister le personnel de maintenance et participer à des examens périodiques, à des démontages et remontages
- S'informer et rendre compte
- Respecter les consignes de sécurité et de prévention



**Pour tous renseignements : 04 50 64 11 96 – 04 50 64 11 91**  
**E. mail : louis.jacquemoud@etudoc.asso.fr**  
**Internet : www.afpi-etudoc.com**

